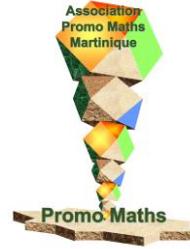


*PARTICIPEZ AU 32<sup>e</sup> RALLYE MATHÉMATIQUES DES ANTILLES !*

Institut de Recherche sur l'Enseignement des  
Mathématiques section Martinique  
INSPE de la Martinique  
Pointe des Nègres  
Tél : 06 96 06 37 25  
Mail : sandra.pichegrain@ac-martinique.fr

Association PROMO MATHS Martinique  
INSPE de la Martinique  
Pointe des Nègres  
Tél : 06 96 21 53 19  
Mail : assopromomaths@gmail.com



**Objet : Modalités d'inscription et d'organisation du 32<sup>e</sup> Rallye Mathématiques des Antilles**

Madame, Monsieur

L'I.R.E.M des Antilles et l'association Promo Maths Martinique ont l'honneur de vous informer de la tenue du **32<sup>e</sup> Rallye Mathématiques des Antilles**, compétition placée sous la haute autorité de Madame la Rectrice de l'académie Martinique. Il s'agit toujours de faire concourir entre elles des équipes de trois élèves sur des exercices variés, faisant appel au raisonnement et à la logique.

Nous comptons de nouveau sur votre active participation pour susciter une grande mobilisation de vos élèves autour des objectifs de ce rallye et leur inscription en grand nombre (équipes de 3).

Comme les années précédentes, le comité d'organisation se voit contraint de demander une participation financière :

- Soit un droit d'inscription de **4,5 € par équipe**.
- Soit l'**adhésion** de l'établissement en tant que membre de l'association Promo Maths dont le montant, fonction de l'effectif de l'établissement, est indiqué ci-dessous :

Moins de 300 élèves : 30€	Entre 301 et 600 élèves : 61€	Entre 601 et 1000 élèves : 115€	Plus de 1000 élèves : 150€
---------------------------	-------------------------------	---------------------------------	----------------------------

Dans ce cas, vous avez la possibilité d'inscrire le maximum d'équipes et ainsi le nombre de qualifiés sera plus important. Aussi, nous vous invitons vivement à adhérer à l'association.

Vous pouvez procéder à la préinscription de votre établissement sur le site de l'IREM Antilles à l'adresse :

<https://irem-martinique.univ-antilles.fr/>

Après cette opération, un document sera envoyé par mail au collègue responsable du rallye dans l'établissement. Celui-ci devra faire signer la confirmation d'inscription, donner la facture au gestionnaire puis nous retourner par courrier ou par mail la confirmation d'inscription signée et le paiement par chèque (ou le justificatif de virement).

Si vous désirez participer, la première épreuve de sélection sera organisée dans votre établissement **dans la semaine du 16 au 20 janvier 2023** et **la date limite d'inscription est fixée au 13 janvier 2023**.

Nous nous tenons à votre disposition, pour tous renseignements complémentaires.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur, le Chef d'établissement, l'expression de notre parfaite considération.

**La Responsable de la Section**

**Sandra PICHEGRAIN**